

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-410

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1110030-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	Direction du Tourisme	N° 2025-410

Avenant n°1 à la convention de subvention de fonctionnement 2025 entre Bordeaux Métropole et l'Office de Tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Pour rappel, depuis le 1 janvier 2015, Bordeaux Métropole est l'autorité compétente en matière de politique touristique sur l'ensemble de l'agglomération.

La délibération n°2015/0343 du Conseil métropolitain du 26 juin 2015 a acté la création d'un Office du Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM) et l'instauration d'une taxe de séjour métropolitaine à compter du 1er janvier 2016.

Les relations contractuelles entre l'OTCBM et Bordeaux Métropole se sont traduites par des signatures de convention cadre triennale, pour les périodes 2016-2018, 2019-2021, puis quinquennale pour 2022-2026.

Pour la période 2022-2026, les moyens dédiés à l'OTCBM s'établissaient initialement à 18,453 M€, répartis de la manière suivante :

Année	2022	2023	2024	2025	2026
Subvention	3 213 000	3 780 000	3 740 000	3 860 000	3 860 000

Compte tenu de l'effort budgétaire demandé pour 2025, une baisse de 5% a été appliquée à la subvention de 3 860 000 euros prévue initialement, la portant à 3 667 000 euros.

Depuis quelques années, l'OTCBM doit faire face à des difficultés persistantes d'équilibre budgétaire, malgré une gestion rigoureuse et de bons résultats dans l'ensemble.

Sa capacité d'auto-financement et ses réserves de trésorerie se sont trouvées de plus en plus affectées par plusieurs facteurs concomitants, tels que l'inflation et la hausse constante des charges salariales et la baisse durable des ventes de produits touristiques, dans un contexte général complexe (concurrence accrue, baisse du pouvoir d'achat...). À cela s'ajoute le déficit budgétaire récurrent de l'événement Bordeaux Fête le Vin depuis 2023 et les investissements réalisés pour la modernisation de l'OTCBM (bâtiment et outils), qui ont réduit sa marge de manœuvre financière.

Compte tenu du calendrier budgétaire et du temps nécessaire à la finalisation de la convention annuelle, il apparaît opportun de procéder au versement anticipé de la seconde partie de la subvention de fonctionnement allouée par Bordeaux Métropole en 2025. Ceci permettra à l'OTCBM de couvrir durant cet exercice les dépenses engagées pour assurer la

continuité de ses actions, qui contribuent fortement au rayonnement et à l'attractivité du territoire métropolitain, en évitant d'avoir recours à l'emprunt.

Pour cela, il est nécessaire d'opérer ce changement par voie d'un avenant n°1, qui est l'objet de la présente délibération.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'accorder de manière exceptionnelle le versement anticipé des 20 % restants sur la subvention prévue, soit la somme de 733 400 euros.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération 2022-140 du 25 mars 2022 adoptant la convention cadre quinquennale de partenariat 2022-2026 entre Bordeaux Métropole et l'OTCBM, signée le 26 avril 2022,

VU la délibération n°2025-18 du 7 février 2025 adoptant le versement de la subvention 2025 entre Bordeaux Métropole et l'OTCBM,

VU le projet d'avenant à la convention de subvention de fonctionnement signée le 26 février 2025,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'association OTCBM, contribue, par son action, au développement du tourisme, qui constitue un levier fort d'attractivité de la Métropole bordelaise, fortement pourvoyeur d'emploi, et joue ainsi un rôle essentiel dans le dynamisme économique du territoire,

CONSIDERANT QUE le versement du solde de la subvention destinée à soutenir les actions de fonctionnement de l'organisme est nécessaire pour lui permettre de faire face à ses dépenses immédiates,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le règlement anticipé du solde de la subvention de fonctionnement de 3 667 000 € en faveur de l'OTCBM au titre du BP 2025, pour un montant de sept-cent trente-trois mille quatre-cents euros (733 400 euros),

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à exécuter la présente délibération, précisant les conditions du versement du solde.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame AMOUROUX, Madame BLOCH, Madame CHOPLIN, Madame FAHMY, Monsieur FARENIAUX, Monsieur GIRO, Monsieur LABARDIN, Madame PAPIN, Monsieur ROBERT, Madame SAADI, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TOUZEAU, Madame ZAMBON

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------